

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

PROCES VERBAL D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

➤ **Désignation du pouvoir adjudicateur**

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Siege social : 299, rue du Haut des Granges

27300 Bernay

N°SIRET : 20006641300010

Code APE : 8411Z

Représentée par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, son Président

B - Objet de la consultation.

L'intercom Bernay Terres de Normandie ainsi que l'office de tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaitent d'une part :

- La création du site Internet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- La création du site Internet de l'office de tourisme Bernay Terres de Normandie

D'autre part :

- La création du journal intercommunal biannuel pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie
- La création du magazine touristique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Cette consultation, au regard de son estimation dont les montants sont inférieurs aux seuils de procédure formalisée fait l'objet d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et portant sur **la création de deux sites Internet et de deux magazines pour L'intercom Bernay Terres de Normandie et l'Office de Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

C – Détail de la Procédure

D1- Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du marché, reconductible deux fois pour une période identique à la période initiale et sans pouvoir excéder une durée de 36 mois sauf modification contractuelle par voie d'avenant.

D2- Montant du Marché, modalités de financement

Chapitre : 011
Article : 6288 Autres services extérieurs

Chapitre : 011
Article : 6237 impression

Chapitre : 20
Article : 2051 : Concessions et droits similaires

D- Déroulement de la consultation.

☒ Publicité et mise en concurrence :



.....
Avis n°18-23075

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-23075/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 27

Annonce No 18-23075

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Intercom Bernay Terres de Normandie.

Correspondant : Ranc Renaud, 299, rue du Haut des Granges 27300 Bernay, tél. : 02-32-43-80-64,

télécopieur : 02-32-43-80-64, courriel : r.ranc@bernaynormandie.fr adresse internet :

<http://intercom-bernay-terresdenormandie.e-marchespublics.com> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://intercom-bernay-terresdenormandie.e-marchespublics.com> .

Objet du marché : marché de création de deux sites Internet et de deux magazines pour l'intercom Bernay Terres de Normandie et son office de tourisme.

Conformément au règlement de consultation : 15

+

- Profil acheteur de la collectivité : <https://www.e-marchespublics.com/>

Registre des retraits :

Date et heure limites de réception des propositions:

Mercredi 7 mars 2018 à 16 Heures (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Conformément aux conclusions de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 août 2009, Région Centre, requête n°307117, un délai de seize jours a été respecté entre le délai de transmission aux prestataires et la date limite de remise des offres. Par voie de conséquence le délai était suffisant pour permettre aux candidats sollicités de concourir dans des stricts principes de transparence et d'égalité.

E1 - Candidatures reçues.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : 5
- hors délais : 0

■ Liste des candidatures reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Jour et heure du dépôt	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET
1	05/03/2018 A 14H41	Dénomination sociale : KREA3 Forme Juridique : SARL Adresse : 163, rue du Canal – 27500 Pont Audemer N° SIRET : 528 872 435 000 29 Code APE :6201Z
2	07/03/2018 A 11H51	Dénomination sociale : STRATIS Forme Juridique : SAS Adresse : Pôle d'activités Toulon Est BP 243 83078 TOULON cedex 9 N° SIRET : 421 455 312 00056 Code APE : 7311 Z
3	07/03/2018 A 13H38	Dénomination sociale : SYNAPSE SARL (Imagine In France) Forme Juridique : SARL Adresse : 63, rue des Rosiers 14000 CAEN
4	07/03/2018 A 14H34	Dénomination sociale : WEB SHOPPING FRANCE Forme Juridique : SARL Adresse : 7 rue du Neufbourg 14500 VIRE N° SIRET : 422 453 217 00032 Code APE :6202A
5	07/03/2018 A 15H36	Dénomination sociale : LIZIWEB Forme Juridique : SARL Adresse : 3 rue Saint Nicolas Docks Dombasle II, 76600 Le Havre N° SIRET : 830 836 953 00018 Code APE : 6201Z

Au stade l'ouverture des offres, il est apparu que la société KREA3 n'a répondu qu'à travers le prisme de la création des sites Internet en s'exonérant du volet « print » à savoir la création de deux magazines.

Par voie de conséquence, leur offre doit être considérée comme irrégulière au sens de l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Une offre irrégulière est une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

Conformément au II de l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, les offres irrégulières doivent être éliminées, par voie de conséquence

F - Enregistrement des pièces contenues dans les plis.

N° du pli	Nom du candidat (**)	Contenu des plis			
		Jugement de la procédure de sauvegarde judiciaire	Déclaration sur l'Honneur article 45 à 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;	Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
1	SYNAPSE SARL	Néant	Oui	Oui	Oui
2	STRATIS	Néant	Oui	Oui	Oui
3	WEB SHOPPING FRANCE	Néant	Oui	Oui	Oui
4	LIZIWEB	Néant	Oui	Oui	Oui

➤ Liste des principaux services de création de sites internet au cours des dernières années :

SYNAPSE SARL :

- Conception et développement d'un site municipal pour Mézidon Vallée d'Auge : <https://www.mva14.fr/>
- Conception et développement d'un rapport d'activité dématérialisé pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : <https://activites.coeurcotefleurie.org>
- Conception et développement d'un site de référencement de Maisons d'Hôtes : <https://chut-maisonsdhotes.com/>
- Conception et développement d'un site vitrine pour le Lawn Tennis Club de Deauville : <https://www.lcdn.fr/>
- Conception et développement d'un site municipal pour la Ville d'Ifs : <https://ville-ifs.fr/>
- Conception et développement d'un site d'informations et d'actualités pour ID Efficiency Territoriale : <https://id-territoriale.fr/>
- Conception et développement d'un répertoire collaboratif régional des formations du sport : <http://formations-sport-normandie.fr/>
- Conception et développement du site d'un club professionnel de Basket : <http://www.mondevillebasket.com/>

STRATIS :

- Création d'un site internet pour Brest Métropole : <https://www.brest.fr/>
- Création d'un site internet pour l'agglomération de Laval : <http://www.agglo-laval.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Laval : <http://www.laval.fr/>
- Création d'un site internet pour l'agglomération de Roannais (théâtre) : <http://www.theatrederoanne.fr/>

- Création d'un site internet pour le Grand Soissons : <http://www.grandsoissons.com/>
- Création d'un site internet pour la Communauté de Communes de Ploërmel : <https://www.ploermelcommunaute.bzh/>
- Création d'un site internet pour la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.fr/>
- Création d'un site internet pour l'Office de Tourisme de la Ville de Bandol : <http://www.bandoltourisme.fr>

WEB SHOPPING FRANCE :

- Création d'un site internet pour la Ville de Saint Gatien des Bois : <http://www.saintgatiendesbois.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Divers sur Mer : <http://www.dives-sur-mer.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Verneuil sur Avre : <https://www.verneuil-davre-et-diton.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Belbeuf : <http://www.belbeuf.fr/>
- Création d'un site internet pour la Communauté de Communes du Vexin Normand : <http://www.cdc-vexin-normand.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Potigny : <http://www.potigny.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Giberville : <http://www.giberville.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Le Mesnil Esnard : <http://www.le-mesnil-esnard.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville de Breil sur Roya : <http://www.ville-breil-sur-roya.fr/>
- Création d'un site internet pour la Ville d'Isigny sur Mer : <http://www.isigny-sur-mer.fr/>

LIZIWEB :

- Création d'un site internet du Centre Hospitalier du Havre : <http://www.ch-havre.fr>
- Création d'un site internet de Ici et Là Magazine : <https://icietla-magazine.com/>
- Création d'un site internet pour Le Havre Port Center, CODAH / Ville du Havre : <http://lehavreportcenter.com/>
- Création d'un site internet pour Normandie Resto : <https://normandieresto.com/>
- Création d'un site internet pour « Onseconnaikt », CCI Seine Estuaire : <https://onseconnaikt.fr/>
- Création d'un site internet pour le Golf d'Etretat : <https://golfetretat.com/>
- Création d'un site internet pour le centre hospitalier de Pont-Audemer : en cours.

G - Analyse des candidatures

- Rappel des critères de sélection des offres et de leur pondération, tels qu'ils figurent dans la lettre de consultation :
- - Expérience du secteur public français
 - Garanties et capacités techniques et financières
 - Références professionnelles
 - Modalités d'exécution envisagées (note d'intention : support papier ou autres)
 - Appréciation de journaux et/ ou magazines
 - Appréciation des sites d'administration publique et d'information touristique

A l'issue de l'analyse des candidatures, il est apparu que la clarté, l'accessibilité des sites internet des sociétés :

- STRATIS
- LIZIWEB
- SYNAPSE

Etaient plus évidentes avec le recours notamment de photographies en plein écran pour la page d'accueil qui donnent l'impression que le site n'est ni étriqué ni figé et donne ainsi la pleine mesure du concept de « long scrolling » et l'intuitivité qui en découle

Les trois candidats invités au dialogue ont dû présenter au plus tard le 13 avril 2017 à 16H00 :

Pour les magazines :

Page de couverture
4^{ème} de couverture
Une double page

Pour les sites Internet :

Visuel de la page d'accueil
Page Thématique connectée

Deux candidats se sont présentés le 17 avril 2017 dans le cadre du dialogue à partir de

14H45 : Société SYNAPSE

16H00 : Société Liziweb

G1 - Critère n°1 : Prix des prestations

Règle de calcul : offre la moins disante/ offre du candidat * 50 * critère de pondération affecté à ce critère.

	Estimation		Imagine In France	Liziweb
SITES INTERNET	Montants HT		Montants HT	Montants HT
Première année				
Création site Internet Intercom	20 000		5406	15660
Création site Internet OT	30 000		9289	20860
Deuxième année				
<i>Site Internet Intercom</i>				
Maintenance	360		320	1560
Hébergement	310		155	800
<i>Site Internet OT</i>				
Maintenance	360		320	1560
Hébergement	310		155	800
Maintenance Tourinsoft	460		180	1000
Troisième année				
<i>Site Internet Intercom</i>				
Maintenance	360		320	1560
Hébergement	310		155	800
<i>Site Internet OT</i>				
Maintenance	360		320	1560
Hébergement	310		155	800
Maintenance Tourinsoft	460		180	1000
Sous-total	53 600		16955	50760

JOURNAL / MAGAZINE	Montants HT			
Première année				
<i>Journal Intercom</i>				
Création journal (2 / an)	3 000		2520	6600
Impression (2 / an)	26 000		15930	13800
Deuxième année				
<i>Journal Intercom</i>				
Création journal (2 / an)	2 500		2520	4800
Impression (2 / an)	26 000		15930	13800
<i>Magazine touristique</i>				
Création magazine (1 / an)	1 750		2270	5800
Impression (1 / an)	6 000		4770	2200
Troisième année				
<i>Journal Intercom</i>				
Création journal (2 / an)	2 500		2520	4800
Impression (2 / an)	26 000		15930	13800

Magazine touristique

Création magazine (1 / an)	1 250	2270	3300
Impression (1 / an)	6 000	4770	2200
Sous-total	101 000	69 430	71 100
TOTAL	154 600	86 385	121 860
Note sur 50	50	35,44	
Note pondérée sur 50%	25	17,72	

G2 - Critère n°2 : Valeur Technique

Distribution des points pour chaque sous-critère :

Très satisfaisant : 5 points

Satisfaisant : 4 points

Moyen : 3 points

Insuffisant : 2 points

Très insuffisant : 1 point

Absence de réponse : 0 point

Règle de calcul : Somme des points affectés sur 50 points multipliée par 50% sur note maximale de 25

SYNAPSE	Liziweb
---------	---------

Sites Internet

- Ergonomie et facilité d'utilisation	Sites ergonomes	5	Sites ergonomes	5
- Compatibilité et interopérabilité entre les sites Internet et les supports « papier »	Interopérabilité réussie en reprenant les visuels, code couleur, charte graphique entre les deux supports	5	Interopérabilité réussie en reprenant les visuels, code couleur, charte graphique entre les deux supports	5
- Facilité d'utilisation du CMS, possibilité de paramétrages, de modifications par l'utilisateur en fonction des besoins	Paramétrages et modifications effectives en interne	5	Paramétrages et modifications effectives en interne	5
- Responsive Design et la compatibilité avec les différents terminaux	Responsive design respecté	5	Responsive design respecté	5
- Long scrolling et prédominance de l'image	Long scrolling respecté + image en plein écran	5	Long scrolling respecté	4
- Créativité	Site très moderne	5	Site moderne et plus commun pour le site de l'Intercom	4

- Accompagnement et formation tout au long du contrat	Formation initiale prévue et assurée tout au long du contrat de 3 ans sur site	5	Formation initiale prévue et assurée tout au long du contrat de 3 ans sur site	5
- Proposition à l'évolution du site (technologique, graphique...)	Equipe disponible et force de proposition pour des évolutions graphiques et techniques	5	Equipe disponible et force de proposition pour des évolutions graphiques et techniques	5

Magazines

- Adéquation et interopérabilité entre les supports « papier » et les sites Internet	Interopérabilité réussie en reprenant les visuels, code couleur, charte graphique entre les deux supports	5	Interopérabilité réussie en reprenant les visuels, code couleur, charte graphique entre les deux supports	5
Choix du format et du papier au regard du programme fonctionnel	Format tabloid demandé mais mise en page au format magazine davantage qu'au format journal	4	Format tabloid demandé mais mise en page au format magazine davantage qu'au format journal	4

Cumul des notes
Note pondérée qualifiant la valeur technique

49
24,5

47
23,5

G3 – Synthèse et conclusion

CRITERES	SYNAPSE	LIZIWEB
Critère financier/25	25	17.72
Critère technique /25	24.5	23.5
SOMME/50	49.5	41.22
Classement	1	2

Après classement des offres finales conformément à l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 52 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le représentant du Pouvoir Adjudicateur décide comme suit :

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de :

SYNAPSE SARL (Imagine In France)
63, rue des Rosiers
14000 CAEN